

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 septembre 2019 à 19 heures 15 sous la présidence du Maire, Madame Anne BEZARD.

Etaient présents : Mme Rachel BUTSCH, Estelle FERINI LEWALD, Aurélie LEGRAIN, MM. Roland ZELLER, Jean Maxime POMMERY, Pascal TURRI, Alexis BASSO , Fabrice KLEITZ et Christian FUCHS

Absent excusé: M. Jean Luc MULLER

Madame le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DESIGNE Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2019
2. Affaires financières
 - 2.1 GERPALN 2019
 - 2.2 Réajustement de tarifs – prix de l'eau et de l'assainissement
3. Urbanisme
 - 3.1 Déclaration Préalable
4. Forêt Communale
5. Rapport Déchets, Eau Assainissement de Saint Louis Agglomération
6. Communications et Informations

1° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance ordinaire du 24 septembre 2019 a été transmis in extenso à tous les membres. Ne faisant l'objet d'aucune observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2° AFFAIRES FINANCIERES

2.1. GERPLAN 2019

Pour protéger le village des coulées de boues et pour limiter l'érosion des terres agricoles Madame le Maire RAPPELLE qu'un « GERPLAN » a été mis en place en collaboration avec l'Association Foncière et la Chambre d'Agriculture.

Un plan indiquant les zones à intégrer dans une gestion concertée des cultures et un plan de rotation des cultures avait été élaboré pour les semis d'automne par les membres de l'Association Foncière pour l'année culturale depuis 2007.

La Commune s'était engagée à participer au dédommagement des exploitants concernés par une perte de revenu occasionnée par le changement de type de culture ou la mise en herbe de leur parcelle. La commune a versé pour 2018 la somme de 2 197,50 € au titre des dédommagements.

Madame le Maire propose de reconduire en 2019 ce GERPLAN et soumet les contrats proposés par la Chambre d'Agriculture. Le montant total prévu des dédommagements s'élèvera à 4 037,50 €.

Considérant l'intérêt de la mise en place d'une gestion concertée des cultures dans les zones à risque de manière à préserver le village des coulées de boue et érosions des sols,

Entendu les explications de Madame le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DONNE un avis FAVORABLE au principe d'indemnisation dans le cadre d'une gestion concertée des cultures au profit des exploitants suivants :

STETTEN PREVENTION COULEES DE BOUES - 2019 REALISE

	Surface	Nom des exploitants	Action réalisée 2019	Barème d'indemnisation	Total
4a	0,24 ha	SARL WICKY	Herbe	500 €/ha	120,00 €
5b	3,41 ha	BUTSCH Maria	Blé d'hiver	150 €/ha	511,50 €
5c	0,29 ha	BUTSCH Maria	Herbe	500 €/ha	145,00 €
6a	1,02 ha	SCEA Zeller Eric	Blé d'hiver	150 €/ha	153,00 €
7a	1,66 ha	EARL JEHL Denis	Herbe	500 €/ha	830,00 €
7b	2,00 ha	EARL JEHL Denis	Blé d'hiver	150 €/ha	300,00 €
8a	2,82 ha	DIRRIG Gabrielle	Blé d'hiver	150 €/ha	423,00 €
8b	1,69 ha	DIRRIG Gabrielle	Herbe	500 €/ha	845,00 €
9b	0,30 ha	EARL LEHE	Herbe	500 €/ha	150,00 €
9d	0,13 ha	EARL LEHE	Herbe	500 €/ha	65,00 €
12b	0,03 ha	SCHICKLIN clément repris par Earl LEHE	Herbe	500 €/ha	15,00 €
11b	1,78 ha	SCEA Zeller Koerber	Blé d'hiver	150 €/ha	267,00 €
11g	1,42 ha	SCEA Zeller Koerber	Blé d'hiver	150 €/ha	213,00 €
16,79 ha					
		12,45 ha		TOTAL	4 037,50 €

2.2. REAJUSTEMENT DE TARIFS – PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2019

Prix de l'eau :	€ 0,8759 le M 3
Assainissement SIAM :	€ 1,4130 par M 3
Assainissement SLA	€. 0,585 par M 3
Assainissement Commune	€. 0,0855 par M 3

3° URBANISME

Madame le Maire communique la demande de Déclaration Préalable déposée par

Monsieur Philippe MEINTZLER

Communication de la déclaration préalable déposée par Monsieur Philippe MEINTZLER pour le changement de fenêtres existantes et la création de 2 châssis fixe sur sa propriété sise 24 rue de la 1^{ère} Armée

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

EN PREND acte.

4° FORET COMMUNALE

Madame le Maire présente le programme des travaux avec la prévision des coupes pour l'année 2020 comprenant

- Le devis des travaux d'exploitation d'un montant de 1 221,26 € TTC
- le contrat des services forestiers avec l'entreprise GULLY et Fils d'un montant de 5 178 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE ce programme, ce devis et ce contrat tels que présentés

HABILITE Madame le Maire à signer ce programme, ce devis et ce contrat à intervenir et tous documents s'y rapportant.

5° RAPPORTS DECHETS, EAU, ASSAINISSEMENT DE SAINT LOUIS AGGLOMERATION

Madame le Maire présente les rapports déchets, eau et assainissement transmis par Saint Louis Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE ces rapports tels que présentés

6° COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

6.1. REVETEMENT

Concernant les enrobés sur la route départementale RD 21 rue de Magstatt le Bas et la RD 21 VII la rue du Général de Gaulle qui ont été réalisés par le centre routier de Bartenheim avec de nombreuses malfaçons, Madame le Maire informe que les routes ont été nettoyées et sablées. Concernant les avaloirs près de l'église dont le niveau est trop bas il n'avait pas été demandé à la Commune de les faire rehausser. C'est un oubli de la part du centre routier et ils seront rehaussés aux frais de de ce dernier. Dès que les travaux seront achevés les passages à piétons seront refaits. Il sera pris contact auprès de la Région pour faire réaliser les marquages devant l'arrêt de bus.

6.2. COMMEMORATION

Madame le Maire rappelle la commémoration de l'armistice qui aura lieu Place du Souvenir dimanche 10 novembre à 11h30 et sera précédée de l'office religieux à l'église à 10h30. Elle invite tous les conseillers à y prendre part.

6.3. ABRI BUS

Lors de la séance du 25 juin 2019 Monsieur Christian FUCHS a proposé l'installation d'un abri bus adossé sur la façade sud de l'Entr Acte au 6 rue du Général de Gaulle. La maquette du projet a été présentée lors de la séance du 24 septembre et Monsieur Christian présentera lors du prochain conseil des devis pour que les crédits puissent être inscrits au Budget Primitif 2020.

6.3. MANIFESTATIONS

Madame Anne BEZARD rappelle que la Saint Nicolas aura lieu le dimanche 8 décembre. Un film sera projeté à la salle polyvalente à 16h puis le cortège partira accompagné par la musique Punch Orchestra. Madame le Maire propose aux conseillers de se retrouver à 16h pour les préparatifs puis de rester sur place. Chaque conseiller devra apporter un gâteau sec ou des petits gâteaux.

Madame Rachel BUTSCH, Adjointe rappelle

- que l'après midi « bricolage de Noël » est prévue le mercredi 11 décembre à 14h avec Madame Nathalie POMMERY. Elle invite les conseillers disponibles à la rejoindre pour l'encadrement
- que le repas des Aînés est prévu le dimanche 12 janvier 2020 et soumet diverses propositions pour l'animation.

Les invitations pour les Aînés seront distribuées samedi 14 décembre par les conseillers suivants : Mesdames Rachel BUTSCH, Estelle LEWALD FERINI, Aurélie LEGRAIN, Messieurs Roland ZELLER, Jean Maxime POMMERY et Christian FUCHS.

Le rendez-vous est fixé à la mairie à 10 heures.

6.4. ECOLE

Madame Rachel BUTSCH a assisté au Conseil d'Ecole et donne aux conseillers un résumé de cette réunion.

- 118 élèves sont scolarisés au niveau des écoles.
- Le marché de Noël aura lieu à l'école primaire de Stetten (début vers 16h, après la classe.)
- La classe de découvertes (CE2-CM1-CM2) aura lieu du lundi 8 juin au vendredi 12 juin 2020 à proximité du château de Guedelon en Bourgogne. Elle aura pour thème : le Moyen Âge.
- Au courant de l'année 2020, le SIVOSC devrait lancer un nouvel appel d'offre pour le transport et il devrait peut être possible de renégocier les horaires et d'augmenter si nécessaire la pause méridienne d'un quart d'heure.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20h20.